

Comment financer votre bilan de compétences ou votre formation ?

Guide mis à jour au 2 avril 2026 — intégrant les 3 décrets d'application de la loi de finances 2026, dont le décret n°2026-234 portant le ticket modérateur à 150 € depuis le 2 avril 2026.

Le bilan de compétences reste éligible au CPF en 2026. Les nouvelles règles encadrent son financement, elles ne le suppriment pas. Plusieurs alternatives permettent d'éviter les plafonds et le ticket modérateur.

Bilan de compétences — 4 règles CPF cumulatives depuis le 2 avril 2026

Mise à jour du 2 avril 2026 : le décret n°2026-234 du 30 mars 2026 (JO du 1er avril) porte le ticket modérateur de 103,20 € à **150 €** pour toute souscription à partir du 2 avril 2026.

Règle	Ce que ça signifie concrètement
1. Plafond CPF à 1 600 € <small>depuis 26 fév.</small>	Même avec 5 000 € sur votre compte, seuls 1 600 € sont mobilisables pour un bilan. La différence est à votre charge ou couverte par votre employeur / un OPCO.
2. Ticket modérateur à 150 € <small>depuis 2 avril</small>	Participation personnelle obligatoire à chaque mobilisation CPF. Exception : vous êtes exonéré(e) si votre employeur co-finance — la participation tombe à 0 €.
3. Délai de carence 5 ans <small>depuis 26 fév.</small>	CPF non mobilisable si vous avez bénéficié d'un financement (public ou privé : CPF, OPCO, France Travail, employeur, Région, Agefiph...) pour un bilan dans les 5 dernières années. Ne s'applique pas si le précédent bilan était intégralement autofinancé.
4. Heures d'accompagnement effectif uniquement <small>depuis 26 fév.</small>	Seules les heures passées avec la consultante sont finançables. Minimum 13h requis. Notre bilan (24h) est entièrement conforme.

Simulation — Bilan Alexandra Bily Conseil à 2 195 € HT

VIA CPF SEUL (À PARTIR DU 2 AVRIL 2026)

Tarif total HT	2 195 €
CPF mobilisable	- 1 600 €
Ticket modérateur	+ 150 €
Reste à votre charge	745 €

CPF + ABONDEMENT EMPLOYEUR (TICKET SUPPRIMÉ)

Tarif total HT	2 195 €
CPF mobilisable	- 1 600 €
Ticket modérateur	0 € (exonéré)
Abonnement employeur	- 595 €
Reste à votre charge	0 €

Conseil pratique : demandez à votre employeur d'abonder votre CPF à hauteur de 595 €. En cas de cofinancement employeur, vous êtes automatiquement exonéré(e) du ticket modérateur de 150 €. Le bilan ne vous coûte alors rien.

Toutes les options de financement

Recommandé

Plan de formation employeur

- Pas de plafond 1 600 €
- Pas de délai de carence
- Ticket modérateur supprimé
- Financement intégral possible
- Accord employeur requis

0 € de ticket modérateur

CPF seul

- Plafond 1 600 €
- Ticket 150 € (depuis 2 avril)
- Carence 5 ans
- Sans accord employeur hors temps de travail

CPF + abondement employeur

- CPF : jusqu'à 1 600 €
- Ticket supprimé si cofinancement
- Employeur : 595 € restants
- Reste à charge : 0 €

Option optimale

OPCO

- Selon branche professionnelle
- Dossier avant démarrage
- Nous accompagnons le montage

Autofinancement

- Pas de carence 5 ans
- Pas de ticket modérateur
- Échelonnement possible
- Exonéré de TVA

AIF France Travail

- Pour demandeurs d'emploi
- Ticket supprimé
- Si cohérent avec le projet PPAE

Ticket supprimé

Qui est exonéré du ticket modérateur de 150 € ? Les demandeurs d'emploi, les salariés bénéficiant d'un cofinancement employeur, et les personnes mobilisant des droits C2P ou AT-MP.

Les nouvelles restrictions CPF 2026 (plafond, ticket, carence) ne s'appliquent pas aux actions de formation FPC. Ces formations se financent via le plan de formation de l'entreprise ou l'OPCO, sans restriction.

Trouver votre OPCO selon votre secteur

Secteur d'activité	OPCO	Démarche
Commerce / Distribution (ex Decathlon)	OPCO Commerce	Dossier avant le début de la formation
Services aux entreprises	OPCO EP	Vérifier selon convention collective
Industrie	OPCO 2i	Contactez votre conseiller OPCO
Banque / Assurance / Immobilier	OPCO ATLAS	Vérifier l'éligibilité de l'action
Sanitaire / Social	OPCO Santé	Vérifier avec votre OPCO
TPE / PME	OPCO EP	Fonds mutualisés accessibles

Comment démarrer ?

1 Entretien découverte gratuit (30 min)

On fait le point sur votre éligibilité CPF, votre solde, la carence éventuelle, et on identifie le meilleur montage financier.

2 Vérification de vos droits sur moncompteformation.gouv.fr

Consultez votre solde et vérifiez si vous avez bénéficié d'un bilan financé dans les 5 dernières années.

3 Envoi des documents contractuels

DIP, convention de formation et programme — transmis avant toute signature, conformément à la réglementation Qualiopi.

4 Validation du financement auprès de votre organisme payeur

CPF, OPCO ou employeur — cette étape est obligatoire avant le démarrage.

5 Démarrage de l'accompagnement

Selon le calendrier convenu ensemble, en présentiel au Pays Basque ou en distanciel partout en France.

Une question sur votre financement ?

Je vous aide à trouver la meilleure option selon votre situation — échange gratuit et sans engagement de 30 minutes.

[Me contacter](#)

Sources réglementaires

Décret n°2026-126 du 24 fév. 2026 · Décret n°2026-127 du 24 fév. 2026 · Décret n°2026-234 du 30 mars 2026 (JO du 1er avril)

Loi de finances n°2026-103 du 19 fév. 2026 · Art. R.6313-4 et D.6323-6 du Code du travail

Page mise à jour le 5 avril 2026 — alexandrabillyconseil.com